

Monaco, le 13 avril 2020

Madame, Monsieur,

La période de crise que nous traversons actuellement ne doit pas nous empêcher la poursuite de certaines activités qui permettront de préparer l'avenir de la Principauté dans les meilleures conditions possibles. A ce titre, il est plus que jamais nécessaire de continuer à calculer et publier des indicateurs économiques essentiels qui pourront être utiles aux pouvoirs publics.

Ainsi, comme chaque année et grâce à votre concours, l'IMSEE va calculer son Produit Intérieur Brut (PIB) pour l'année antérieure (2019), au terme d'une enquête statistique.

Nous sommes conscients des difficultés actuelles que traversent les agents économiques de la Principauté, mais comme vous le savez, cet indicateur est indispensable pour notre pays. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir répondre à cette enquête obligatoire dans les délais impartis, en application de la Loi n°419 du 7 juin 1945 et de l'Arrêté Ministériel n° 2013-155 du 19 avril 2013. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer directement auprès de moi-même, conformément aux dispositions de la Loi 1.353 du 4 décembre 2008 modifiant la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives.

Je vous rappelle que cette enquête statistique n'a **aucune connotation fiscale**. Elle est menée par des agents qualifiés et légalement habilités de l'IMSEE.

Vous trouverez ci-joint, le questionnaire qui permettra au Gouvernement Princier de déterminer le montant de cet agrégat économique pour 2019.

Afin de faciliter cette déclaration, et compte tenu des circonstances exceptionnelles que nous connaissons, je vous encourage vivement à effectuer cette déclaration via la démarche en ligne « Effectuer une déclaration de PIB », accessible sur le site internet de l'IMSEE www.imsee.mc - Rubrique « Démarches et services », dont les identifiants sont indiqués sur votre déclaration.

Quelle que soit la taille et la nature de votre activité¹, qu'elle ait un caractère commercial ou non, et même si elle n'a été que partielle en 2019 (création ou cessation d'activité en cours d'année) **cette enquête statistique vous concerne**.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir remplir avec le plus grand soin le questionnaire joint à ce courrier et de le retourner à l'aide de l'enveloppe prévue à cet effet à l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques / Études et Calcul du PIB ou d'utiliser le téléservice « Effectuer une déclaration de PIB » **avant le 22 mai 2020**

Pour toute question, vous pouvez vous adresser aux agents en charge de l'étude et calcul du PIB au **numéro vert 8000 2008**, via le site Internet www.imsee.mc ou au (+377) 98 98 98 88.

Persuadée de votre compréhension dans le cadre de notre démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur



Sophie VINCENT

Vous êtes mandataire, expert-comptable, agent immobilier, ou un professionnel amené à traiter plusieurs déclarations chaque année ?

Pensez à la démarche en ligne pour déclarer de PIB car :

- Elle **facilite** l'envoi de données
- Elle vous permet d'utiliser un **compte utilisateur unique**
- Elle vous permet **d'automatiser l'export des données** depuis votre logiciel habituel

Plus d'informations : www.imsee.mc ou téléphonez au 8000 2008 pour un accompagnement personnalisé au passage à la démarche en ligne

¹ Y compris les loueurs de fonds, de parkings et les personnes physiques et morales non assujetties à la TVA (ex. associations, fondations, professions libérales, etc.)

DECLARATION DES ELEMENTS RELATIFS AU CALCUL DU PIB 2019

AIDE PAR RUBRIQUES

Il est important de renseigner la date de clôture de l'exercice ainsi que sa durée, surtout en cas de changement de date de clôture. Toutes les cases doivent être renseignées dans la mesure du possible. Si vous êtes dans l'incapacité de renseigner un poste faute d'information (ex : variation de stocks), veuillez indiquer la mention « non disponible ». Les montants doivent être inscrits en entier sans les centimes. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter la page dédiée à l'enquête PIB sur le site du Gouvernement Princier à l'adresse suivante <http://service-public-entreprises.gouv.mc>

Déclaration groupée

Dans le cas où vous recevriez plusieurs questionnaires (si vous avez plusieurs établissements) et que vous remplissiez un questionnaire global pour l'ensemble des établissements, merci de renvoyer également le formulaire de l'établissement annexe non rempli en mentionnant, dans la case prévue à cet effet, le numéro d'identification statistique (NIS) de l'établissement principal sous lequel la déclaration a été faite.

A noter que dans le cadre de la démarche en ligne, une déclaration individuelle devra être effectuée, pour chaque NIS.

Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises et la production vendue de biens et services et s'entend du montant des transactions réalisées avec les tiers dans l'exercice de l'activité professionnelle, normale et courante de l'entreprise.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

- 701 : Ventes de produits finis
- 702 : Ventes de produits intermédiaires
- 703 : Ventes de produits résiduels
- 704 : Travaux
- 705 : Etudes
- 706 : Prestations de services
- 707 : Ventes de marchandises
- 708 : Produits des activités annexes
- 709 : Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise

NB : Les produits des activités annexes (compte 708) sont des revenus qui ne font pas partie de l'activité principale de l'entreprise (ex. commissions, courtages, locations diverses, mise à disposition de personnel facturée, port et frais accessoires facturés, etc.).

En ce qui concerne **les activités en nom personnel, les professions libérales ou médicales, les activités non assujetties à la TVA, les associations**, le chiffre d'affaires de l'exercice correspond à l'ensemble des ventes, honoraires, prestations de services, travaux, soins et cotisations encaissés au cours de l'exercice.

Si vous exercez une double activité (en nom personnel et salariée), vous devez reporter uniquement le montant dégagé par celle en nom personnel.

Production Immobilisée (Questionnaire 1)

Correspond à une partie de la production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation ; c'est un produit d'exploitation enregistré à son coût de production.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

- 721 : Immobilisations incorporelles
- 722 : Immobilisations corporelles

Ce poste concerne essentiellement les entreprises réalisant de la transformation.

Montant des achats

Il s'agit de l'ensemble des achats de biens ou services qui seront soit revendus en l'état, soit transformés ou stockés.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

- 601 : Achats stockés – Matières premières (et fournitures)
- 602 : Achats stockés autres approvisionnements
- 603 : Variation des stocks (approvisionnements marchandises)
- 604 : Achats d'études et prestations de services
- 605 : Achats de matériel, équipements et travaux
- 606 : Achats non stockés de matières et fournitures
- 607 : Achats de marchandises
- 608 : Frais accessoires d'achat
- 609 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Variations des Stocks

Les stocks de produits fabriqués par l'entreprise ou en cours de fabrication (produits finis, produits intermédiaires, produits résiduels, en cours) ne sont pas portés directement au compte de résultat.

La différence entre le stock de clôture et le stock d'ouverture constitue la production stockée (ou le déstockage si le montant est négatif). Cette variation de la production stockée, positive ou négative, est comprise dans les produits de l'exercice.

Il en est de même pour les marchandises et approvisionnements non vendus ou utilisés en fin d'exercice. La différence entre le stock d'ouverture et le stock de clôture constitue la variation de stock.

- 603 : Variation des stocks (approvisionnements marchandises)
- 71 : Production stockée (ou déstockage)

Consommations de l'exercice

Correspond à l'ensemble des charges d'exploitations directement consommées par l'entreprise.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

- 611 : Sous-traitance générale
- 612 : Redevances de Crédit-bail
- 613 : Locations
- 614 : Charges locatives et de copropriété
- 615 : Entretien et réparations
- 616 : Primes d'assurance
- 617 : Etudes et recherches
- 618 : Divers
- 619 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs
- 621 : Personnel extérieur à l'entreprise
- 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
- 623 : Publicité, publications, relations publiques
- 624 : Transports de biens et transports collectifs du personnel
- 625 : Déplacements, missions et réceptions
- 626 : Frais postaux et frais de télécommunications
- 627 : Services bancaires et assimilés
- 628 : Divers
- 629 : Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

Ne sont pas inclus les comptes des achats qualifiés d'investissements nécessaires à la production (immobilisations. Ex. achat de machines, ordinateurs, outillages, véhicules, etc.).

Si vous utilisez du matériel, du personnel, des locaux communs pour votre exploitation ou votre usage personnel, est seulement retenu la quote-part des frais et charges afférents à votre activité professionnelle.

Subventions d'exploitation

Revenu dont bénéficie l'entreprise pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation. A ne pas confondre avec les subventions d'investissement dont le but est d'acquies ou de créer des valeurs immobilisées ou de financer des activités à long terme.

Impôt, Taxes et versements assimilés (Questionnaire 1)

Charges correspondant à des versements obligatoires à l'État et/ou institués par l'autorité publique. Dans cette rubrique il ne faut pas tenir compte de l'Impôt Sur les Bénéfices (ISB).

Salaires & Rémunérations Brutes

Poste constitué par l'ensemble des sommes brutes attribuées au personnel **salarié** de l'entreprise. Sont exclues les indemnités versées aux administrateurs dans l'exercice de leur mandat.

Total des cotisations sociales

Correspond à l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives versées aux organismes de collecte et uniquement pour le montant patronal.

Se reporter aux comptes du Plan Comptable 82 français :

- 645 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance
- 647 : Autres charges sociales
- 646 : Cotisations sociales personnelles de l'exploitation
- 648 : Autres charges de personnel

Il s'agit donc des cotisations CCSS/CAR, CARTI/CAMTI (ou autres caisses. ex. CGCS, CCPB, etc.), ASSEDI, AMSF ainsi que de Retraite Complémentaire (ex : AG2R). Viennent ensuite les cotisations à des caisses complémentaires et mutuelles.

